

COMMUNE DE CONLIEGE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2022

Présent-e-s :

Le Maire

M. CORDELLIER Jérôme

Les adjoint-e-s

M. ROUSSEL Jean-Claude

Mme PETITJEAN Karine

M. FANI Jean-David

Conseiller-e-s

M. BREMON Laurent

M. CHAILLON Benjamin est désigné secrétaire de séance

Mme DENEGRAN Audrey

M. DUPERRON Denis

M. LAMBERT Georges

Excusé-e-s

Mme HERBIN Noëlle donne procuration à M. DUPERRON Denis

Mme BERGOT Emilie donne procuration à M. BREMON Laurent

Absent-e-s

Mme ETIENNE Marion

M. LOYANT Nicolas

Nombre de votants = 11

La séance est déclarée ouverte à 20H12

1. Approbation du précédent compte-rendu.

Le compte rendu du conseil municipal du 8 mars 2022 est approuvé à l'unanimité

2. Demande de subventions aux associations.

M. Denis DUPERRON effectue la restitution.

La commission d'attribution des subventions s'est réunie afin d'examiner la demande de subvention "Projet" déposée par l'association du "Sou des Ecoles de Conliège", concernant un voyage scolaire (classe verte) pour chacune des classes de l'école.

La classe de maternelle (et CP) se rend à Lamoura du 23 au 25 mai 2022 avec 23 élèves, dont 12 élèves habitant la commune. Les objectifs pédagogiques sont la découverte du milieu naturel et la vie en collectivité.

La classe élémentaire se rend à Collonge la Madeleine du 16 au 20 mai 2022 avec 22 élèves dont 16 habitent à Conliège. Les objectifs pédagogiques sont la sensibilisation à l'environnement et au respect du vivant, la biodiversité et l'eau, ainsi que la vie en collectivité et le développement de l'autonomie.

Le coût total des séjours est de 12941,5 euros. Le sou des écoles de Conliège sollicite à la commune, une subvention à hauteur de 60 euros par élève habitant Conliège. Il est souligné que la même demande a été formulée aux communes de provenance des autres élèves.

Le budget du projet inclut également une participation en fonds propre de l'association, une participation individuelle des familles, une subvention de la Région Bourgogne Franche Comté, une participation d'ECLA (objectifs pédagogiques liés à l'environnement)

La commission d'attribution des subventions s'est prononcée en faveur de l'attribution d'une subvention "Projet" de 1 680 euros.

Le conseil procède au vote

4 élus ne participent pas au vote du fait que leur(s) enfant(s) participent au voyage scolaire (Mme DENEGNAN Audrey, M. CHAILLON Benjamin, M. CORDELLIER Jérôme et M. FANI Jean-David)

7 votants prennent part au vote

Résultat du vote : Unanimité

3. Vente de bois.

M. Jean-Claude ROUSSEL fait la présentation

Un premier lot de bois située dans la reculée de Fontenaille suite à l'élagage important effectué par ENEDIS pour sécuriser la ligne alors souvent coupée suite à la chute d'arbres a été attribué à Mr. FERRIER, bûcheron professionnel à Conliège, par tirage au sort. Le lot contient environ 30 stères de bois.

Un deuxième lot de bois situé chemin de la buissonnée a été attribué à Mr. BAIGUE, bûcheron professionnel à Conliège, par tirage au sort. Le lot contient environ 10 stères de bois.

Le prix du stère est proposé à 6€ pour ces deux lots.

Le conseil procède au vote.

Résultat du vote : Unanimité

Un élagage important a été réalisé par les employés communaux sous les voûtes de la gare de Conliège sur une largeur d'une dizaine de mètres. Environ 10 stères de bois, composés principalement de jeunes acacias sont à enlever et n'intéressent pas les professionnels. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le principe de don de ce lot de bois.

Le conseil procède au vote.
Résultat du vote : Unanimité

4. ONF : Convention de vente et exploitation groupées de bois

M. Jérôme CORDELLIER fait la présentation de la convention.

La convention proposée par l'ONF à la commune de Conliège définit notamment l'identification des bois mis à disposition de l'ONF afin de procéder à l'abattage et la à vente des bois. Les modalités de vente de bois sont également définies dans la convention.

Parcelle(s)	Principaux produits	Quantité prévisionnelle
19	Billons de bois d'œuvre résineux blancs (bois verts) Billons de bois d'œuvre résineux blancs (bois chablis / scolytés) Trituration résineux blancs Petit billon résineux à palette (bois vert / bois chablis / bois scolytés)	770 m3 sur écorce

Il est proposé au vote du conseil d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'ONF.

Le conseil procède au vote.
Résultat du vote : Unanimité

5. Questions diverses

a- Invitation au concours de pétanque organisée par "Les amis de la percée"

Le conseil municipal a reçu une invitation au concours de pétanque organisé par "les Amis de la Percée". Deux équipes du conseil sont inscrites.

b - Cartes Avantages Jeunes

La commune de Conliège renouvelle son soutien aux jeunes du village en prenant en charge la carte Avantages Jeunes pour les moins de 18 ans. La date limite des dépôts à l'organisme émetteur est le 22 juillet. La communication à destination des habitants va être préparée.

c- Église de Lorette

Monsieur le Maire a eu un échange avec la DRAC au sujet d'un incident concernant l'église de Lorette où du mobilier avait été déplacé sans qu'une demande explicite ait été formulée. Tout est rentré dans l'ordre par la suite. Cependant, cet échange aura mis en lumière deux points importants

- La commune de Conliège n'a pas le droit de donner de clé de l'église. Un nouveau verrou, dont les clés ne sont pas duplicables, devra être installé. Les personnes devront retirer les clés à la mairie et les rapporter pour pouvoir entrer dans l'église.
- Des travaux sont à prévoir afin de résoudre les problèmes d'étanchéité des murs de l'église qui entraînent la détérioration progressive de patrimoine classé se situant à l'intérieur. Pour rappel, le bâtiment lui-même n'est pas classé.

e - Jeux Intervillages

Les jeux intervillages auront lieu à Vevy le 25 juin 2022. Le programme a été communiqué et l'association fait appel aux volontaires de chacune des communes.

f - Marche Gourmande

Un groupe de quatre étudiants en BTS Gestion et Protection de la Nature BIQUAL MONTAGNE a sollicité le soutien logistique de la commune de Conliège pour réaliser leur projet dénommé "La Vallière Gourmande". La marche gourmande aura lieu le 5 juin 2022 et débutera du parking du belvédère de la Guillotine, le groupe effectuera 5 étapes gourmandes (Apéritif, plat, fromages, glace et dessert)

g - Formations à destination des élus par l'AMJ

Le catalogue de formations de l'AMJ a été présenté aux élus

h - Parcelles de jardin disponibles

Deux parcelles de jardin situées derrière la salle des fêtes sont disponibles de suite. Les personnes intéressées peuvent s'adresser en mairie pour plus de renseignements.

i - Permanence pour les élections législatives.

Les permanences pour la tenue des deux tours élections législatives de juin ont été présentées au conseil municipal afin que les élus s'inscrivent pour la tenue du bureau de vote.

La séance est close à 21H39.

Le Maire
Jérôme CORDELLIER

